

Genève : NON à la suppression des emplois temporaires !

vendredi 20 juillet 2007, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 11 juillet 2007).

En avril 2005 une large majorité des électeurs-trices genevois disaient « NON au saccage des droits des chômeuses et des chômeurs ». La loi refusée à juste titre visait en effet à supprimer les « emplois temporaires cantonaux » (ETC) qui donnent à une personne qui a épuisé ses indemnités de l'assurance chômage le droit d'obtenir un emploi d'une année auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non lucratif.

A la session de fin juin 2007, le Grand Conseil a accepté une modification de la loi sur le chômage, revenant ainsi sur la décision populaire exprimée en 2005. Cette année-là, les forces syndicales et les partis de l'Alternative s'étaient tous lancés dans la bataille référendaire, ce n'est plus le cas aujourd'hui, puisque seuls A Gauche Toute !, le SSP et Comedia soutiennent, pour l'instant, ce référendum. Nous publions ici l'argumentaire référendaire.

Supprimer des emplois temporaires indispensables et encourager la sous-enchère salariale ? S'en prendre aux droits des salarié-e-s et des chômeurs-euses, plutôt que de s'attaquer au chômage ?

Plutôt que de faire des chômeurs-euses en fin de droit des assisté-e-s, ces emplois temporaires, loin d'être des sinécures sont un travail réel, qui procure un salaire, qui peut contribuer à redonner confiance en elles aux personnes concernées et les aider à sortir d'une spirale infernale...

A l'issue de ces ETC, on constate d'ailleurs un taux de réinsertion significatif sur le marché de l'emploi de 35%. En outre, pendant la durée de ces emplois, les salarié-e-s concernés acquittent, comme de juste, l'ensemble des cotisations sociales ordinaires et regagnent ainsi un nouveau droit à être indemnisés par l'assurance chômage, s'ils-elles ne retrouvent pas un emploi.

Cette ressource des emplois temporaires n'est pas un passage obligé, mais un dispositif de sécurité nécessaire, qui existe depuis plus de 20 ans pour tous les salarié-e-s du canton de Genève. C'est une garantie de ne pas être plongé brutalement dans la précarité et d'avoir devant soi - en cas de licenciement - une période de plusieurs années pour refaire surface.

Le modeste salaire plancher de 3300 Fr, prévu pour les emplois temporaires actuels, représente non seulement une garantie de ne pas sombrer dans la misère pour les personnes concernées, mais aussi un cran d'arrêt contre la spirale de la sous-enchère salariale sur le marché du travail, qui menace toujours plus l'ensemble des salarié-e-s. Or la majorité de droite du Grand Conseil (Entente, UDC et MCG) - avec l'appui des Verts - vient de voter une nouvelle loi cantonale qui supprime le droit aux emplois temporaires. Cette loi est inacceptable, en effet :

- Elle bafoue la volonté populaire clairement exprimée il y a deux ans. Plutôt que d'améliorer le fonctionnement des dispositifs existant, ce qui ne demandait pas une nouvelle loi, elle en casse brutalement un élément central.
- La philosophie du projet de loi est de s'attaquer au taux de chômage en s'attaquant aux droits des

chômeurs-euses et non de s'attaquer au chômage par une politique volontariste de maintien et de création d'emplois. Dans cette logique, pour supprimer le chômage, il suffirait de supprimer l'assurance-chômage !

- Elle supprime, avec les emplois temporaires (ETC), une protection importante pour tous les salarié-e-s, prétextant que nos mesures cantonales ne seraient pas agréées par Berne. Or ceci ne se justifie par aucune disposition du droit fédéral existant, le chantage du Conseil fédéral en la matière peut et doit être combattu.

- Pour les chômeurs-euses en fin de période d'indemnisation, elle prévoit un accès - éventuel seulement - à des « programmes d'emploi et de formation » cantonaux de 6 mois. Mais cette durée ne pourra se cumuler avec celle de mesures analogues octroyées durant la période d'indemnisation. Ces programmes, bien que soumis à cotisation, ne seront donc pas suffisants pour ouvrir de nouveaux droits. Leur « compensation financière » n'a en outre aucun montant minimum garanti.

- Elle prévoit des « emplois de solidarité » sur un « marché complémentaire de l'emploi » auquel l'accès n'est un droit pour personne. Ceci sans salaire minimum autre que le niveau - récemment revu à la baisse - des prestations de l'assistance, participant ainsi à la spirale de la sous-enchère salariale, entérinant la création d'un « sous marché de l'emploi » subventionné destiné à celles et ceux considérés comme « implaçables ».

- Elle vise des économies sur le dos des plus démunis-e-s et une diminution cosmétique du taux de chômage genevois en refoulant des chômeurs-euses à l'assistance. On met en avant le taux de chômage de Bâle par exemple, inférieur de 2,7% à celui de Genève en escamotant le fait qu'à Bâle le taux de personnes assistées ou à l'AI est bien supérieur aux taux genevois et que globalement, Genève fait mieux que Bâle.

Le problème ce n'est pas les chômeurs-euses, comme le prétend la droite qui veut escamoter leur existence, mais le chômage !

Pour combattre celui-ci, il faut promouvoir des emplois socialement utiles, combattre les licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices et donner plus de droits aux travailleuses, mettre un terme aux heures supplémentaires, réduire et non pas augmenter l'âge de la retraite, instituer de réelles mesures contre le dumping salarial, notamment par des salaires minimums légaux et l'extension des conventions collectives, mener une politique fiscale qui permette et encourage la création d'emplois et sanctionne les suppressions de postes de travail, favoriser les PME locales plutôt que les multinationales, cesser enfin de supprimer des postes dans le secteur public comme le fait le Conseil d'Etat qui a produit cette loi...

Signer ce référendum lancé par « A Gauche toute ! » c'est non seulement défendre un acquis social important pour toutes et tous, mais également donner le signal d'une volonté de combattre réellement le chômage, plutôt que de s'en prendre aux droits des chômeurs-euses !

P.-S.

* Paru dans le périodique suisse « solidaritéS » n°111 (11/07/2007), p. 15.